

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2019

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 février 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Monsieur le conseiller Jacques Martial était absent.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

39-02-2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

40-02-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité

41-02-2019 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de janvier 2019, les chèques numéro 16 113 à 16 206 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 446 857.07 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

42-02-2019

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2019 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

43-02-2019

VENTES POUR TAXES - MATRICULES À DISTRAIRE

Attendu que dû à la réforme cadastrale plusieurs matricules ont été attribués à des successions;

Attendu que la municipalité doit retirer lesdits matricules des dossiers envoyés à la MRC de D'Autray pour les ventes pour taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière pour :

- Retirer de la liste d'envoi à la MRC de D'Autray les montants d'arrérages pour 2017 des matricules dont le montant est d'une somme égale ou inférieure à 10.00 \$;
- Retirer de la liste d'envoi à la MRC de D'Autray les matricules suivants :
 - 1432-97-9581;
 - 1432-86-1418;
 - 1432-76-7652.

Adoptée à l'unanimité.

44-02-2019

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
(ADMQ) - CONGRÈS 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Valérie Ménard, secrétaire à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au centre des congrès de Québec les 12, 13 et 14 juin 2019 pour une somme de 777.23 \$ plus les taxes chacune;

Que les frais relatifs au congrès dont le maximum est de 1 700.00 \$ chacune soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, incluant les frais d'inscription.

Adoptée à l'unanimité.

45-02-2019

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON - DEMANDE

Le Centre d'action bénévole Brandon demande une aide financière de 200.00 \$ pour aider à payer les dépenses de leur soirée de reconnaissance des bénévoles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 100.00 \$ au Centre d'action bénévole de Brandon.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Cécile Gauthier, conseillère, se retire pour la résolution suivante afin de ne pas influencer ou de tenter d'influencer le vote.

46-02-2019

CLUB DE PÉTANQUE LES BÉLIERS DE MANDEVILLE - DEMANDE

Le Club de pétanque les Béliers de Mandeville demande une commandite de 280.00 \$ plus les taxes pour les chandails des organisateurs pour la saison 2019 en échange de l'impression du logo de la municipalité sur lesdits chandails.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à la demande et rembourse la facture des chandails sous présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Cécile Gauthier, conseillère reprend sa place à la table du conseil municipal.

47-02-2019

CROIX-ROUGE CANADIENNE - PONT-PAYANT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la Croix-Rouge Canadienne à tenir un pont payant sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de Ville le samedi 31 août 2019 ou le 7 septembre 2019 en cas de pluie.

Que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

48-02-2019

PAROISSE ST-DAVID – COMMUNAUTÉ ST-CHARLES - DEMANDE

La paroisse St-David – Communauté St-Charles demande la location gratuite de la salle municipale pour leurs activités de financement le 29 juin 2019, le 15 septembre 2019 et le 2 novembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

49-02-2019

PORTES DE GARAGE ET FOUNAISE À L'HUILE – MISE EN VENTE

Attendu que la municipalité a déjà mis en vente, par la résolution portant le numéro 360-10-2018;

Attendu que les deux portes de garage, ainsi que la fournaise à l'huile ont également été offertes à l'encan;

Attendu que la municipalité de Mandeville n'a reçu aucune offre.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville met en vente deux portes de garage en bois incluant les rails et le moteur au prix de base de 100.00 \$ plus les taxes ou meilleure offre.

Que la municipalité de Mandeville met en vente une fournaise à l'huile incluant les conduits de ventilation au prix de base de 100.00 \$ plus les taxes ou meilleure offre.

Que la municipalité se réserve le droit d'accepter ou refuser toute offre.

Que la date de fin de réception des offres d'achat soit le 15 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

50-02-2019

QUOTE-PART POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Attendu qu'une entente a été conclue entre la MRC de D'Autray et les Trouvailles de Mandeville concernant les résidus domestiques dangereux (RDD) et qui est répartie en quote-part à la municipalité de Mandeville;

Attendu que depuis l'année 2018 le montant n'est plus inclus dans les quotes-parts versées à la MRC de D'Autray et la municipalité doit payer directement à l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville verse Aux Trouvailles de Mandeville à titre de dépôt pour les Résidus domestiques dangereux une somme de 5 100.00 \$ pour l'année 2018 et 5 100.00 \$ pour l'année 2019 pour un total de 10 200.00 \$.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

51-02-2019

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GIRARD, AVOCAT - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service datée du 29 janvier 2019 de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GIRARD, AVOCAT pour une formation adressée aux membres du conseil sur les rôles et responsabilités des élus qui aura lieu le 23 février 2019 d'une somme de 500.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur Alain Dubois, conseiller dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 369-2019 modifiant les règlements numéros 369-2016, 369-2018 et 369-2018-1 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 369-2019

Monsieur le conseiller Alain Dubois dépose le projet du règlement portant le numéro 369-2019 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ledit règlement établit les principales valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie, les règles et objectifs de celui-ci, son champ d'application (conflits d'intérêts, avantages, discrétion et confidentialité, utilisation des ressources de la municipalité, respect du processus décisionnel, obligation de loyauté après mandat et sanctions), ainsi que les interdictions d'annonce.

Le présent règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Claude Charpentier qu'il entend proposer, lors d'une séance subséquente, une modification au règlement numéro 376-2015, intitulé : « Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes » dont l'effet est de régir les conditions de droit d'accès et de modifier les dispositions concernant les vagues érosives. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 376-2019

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier dépose le projet du règlement portant le numéro 376-2019 modifiant le règlement numéro 376-2015, intitulé : « Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes » dont l'effet est de régir les conditions de droit d'accès et de modifier les dispositions concernant les vagues érosives. Le présent règlement vise à modifier la définition de « résident ».

Le présent règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

52-02-2019

SERVICE INFORMATIQUE MARIO GAUDARD ENR. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 21 janvier 2019 de SERVICE INFORMATIQUE MARIO GAUDARD ENR. pour deux ordinateurs portables destinés aux mesures d'urgences d'une somme de 1 740.00 \$ plus les taxes et les écofrais.

Que cette dépense fasse partie des obligations de la municipalité pour la subvention de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec - volet 2.

Adoptée à l'unanimité.

53-02-2019

ENTREPRISE DANY CASSIVI INC. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission portant le numéro 20190121-2 datée du 21 janvier 2019 d'ENTREPRISE DANY CASSIVI INC. pour un plancher d'époxy dans la caserne d'une somme de 6 305.00 \$ plus les taxes.

Que ces frais varient selon l'état du plancher actuel afin de réparer, si il y a lieu, les fissures.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

54-02-2019

VOIE DE CONTOURNEMENT – SAINT-DIDACE – DOSSIER RUE DESJARDINS

Attendu que selon l'article 569 du Code Municipal, toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Attendu que la municipalité de Mandeville doit avoir une voie de contournement dont le chemin est sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace;

Attendu que le Ministère des Transports fourni les informations et exigences concernant la voie de contournement afin que l'ingénieur puisse produire les plans et devis pour procéder à l'appel d'offres;

Attendu que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Transports qu'une entente soit approuvée et signée entre ceux-ci et la municipalité à l'effet que tous les frais, incluant les taxes non remboursables relatifs aux travaux soient et sont remboursés à la municipalité de Mandeville.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que l'entente avec le propriétaire, l'arpentage et la demande à la CPTAQ soient pris en charge par la municipalité de Saint-Didace.

Que la municipalité de Mandeville mandate Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux.

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres sur le site électronique d'appels d'offres (SE@O).

Que ces dépenses soient et sont payées en totalité, incluant les taxes non remboursable par le Ministère des Transports.

Que la signalisation lors des travaux soit fournie par le Ministère des Transports.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

55-02-2019

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande à M^{me} Caroline Proulx, députée de Berthier une aide financière d'un montant de 150 000.00 \$ dans le cadre du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier » afin d'effectuer des travaux sur les chemins suivants :

- Chemin du lac Long
- Rang Saint-Pierre

Adoptée à l'unanimité.

56-02-2019

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PERMIS DE VOIRIE

Attendu que la municipalité de Mandeville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

Que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité.

57-02-2019

NIVELLEMENT - APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres par voie d'invitations pour le nivellement des chemins municipaux.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière invite à soumissionner RB Excavation et 9307-4102 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

58-02-2019

AUTORISATION - INSPECTEURS DE LA MRC DE D'AUTRAY

Attendu que la municipalité de Mandeville abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 400-11-2017 et la remplace par la présente.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que Monsieur Jean Hubert, Madame Claudine Fraser et Monsieur Luc Bossé, inspecteurs en urbanisme et en environnement de la MRC de D'Autray soient et sont autorisés par la municipalité de Mandeville pour :

- Signer les documents relatifs au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;
- L'émission des permis de la municipalité de Mandeville;
- Être responsable de l'application des règlements d'urbanisme;
- Effectuer les inspections;
- Émettre les avis et constats d'infraction;
- Représenter la municipalité de Mandeville auprès des différents tribunaux.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

59-02-2019

DESJARDINS - JEUNES AU TRAVAIL - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer une demande de subvention salariale pour le camp de jour 2019 au programme Desjardins - Jeunes au travail à la Caisse populaire Desjardins de Brandon.

Que Desjardins - jeunes au travail paye 50 % du salaire minimum jusqu'à concurrence de 180 heures.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la différence.

Adoptée à l'unanimité.

60-02-2019

CULTURE LANAUDIÈRE - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion 2019-2020 à Culture Lanaudière pour une somme de 250.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

61-02-2019

EMBAUCHE D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE), DE CINQ ANIMATEURS(TRICES), DE DEUX ANIMATEURS(TRICES) SPÉCIALISÉS(ES) ET UN(E) AIDE-ANIMATEUR(TRICE) POUR LE CAMP DE JOUR 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher :

- Un(e) coordonnateur(trice) dans le cadre du camp de jour pour l'été 2019, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 15.00 \$ de l'heure pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande;
- Cinq animateurs(trices) à raison de trente-cinq (35) heures à quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 12.75 \$ de l'heure pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande;
- Deux animateurs(trices) spécialisés(es) à raison de trente-cinq (35) heures à quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 12.75 \$ de l'heure pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande;
- Un(e) aide-animateurs(trices) à raison de trente-cinq (35) heures à quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 12.75 \$ de l'heure pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande.

Que la municipalité autorise les dépenses en lien avec la formation DAFA (diplôme d'aptitudes à la fonction d'animateur), ainsi que la formation en secourisme pour le coordonnateur et les animateurs.

Adoptée à l'unanimité.

62-02-2019

GROUPE RGM - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de GROUPE RGM pour la sonorisation lors du spectacle de Réal Béland qui aura lieu le 25 mai 2019 d'une somme de 1 000.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

63-02-2019

LOCATION DU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville loue le sous-sol de l'église pour l'entreposage de matériel lors de divers événements culturels pour une somme de 500.00 \$ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

64-02-2019

GILLES GAUTHIER NAPPES & TABLECLOTHS - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le paiement de la facture numéro 10287 datée du 15 janvier 2019 de GILLES GAUTHIER NAPPES & TABLECLOTHS pour des rideaux sur supports dans le cadre du projet « Salle municipale - Nouvelle vocation » d'une somme de 10 960.99 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à soixante (60) pourcent par le PAC Rurales de la MRC de D'Autray et à quarante (40) pourcent par le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

65-02-2019

COMITÉ DU PATRIMOINE DE MANDEVILLE - AVANCE

Attendu que la municipalité de Mandeville a prévu un montant de 20 000.00 \$ au budget général de la municipalité pour les dépenses du Comité du Patrimoine de Mandeville;

Attendu que le Comité du Patrimoine a ouvert un compte à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

Attendu que le Comité du Patrimoine s'engage à fournir toutes les pièces justificatives originales, ainsi qu'une reddition de compte.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville accorde une avance de fonds de 5 000.00 \$ au Comité du Patrimoine de Mandeville pour l'ouverture de leur compte.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

66-02-2019 LES SERVICES EXP INC. - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate LES SERVICES EXP INC. afin de mettre à jour le bilan de l'usage de l'eau, la déclaration des prélèvements d'eau potable et le bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2018 tel que détaillé dans l'offre de service portant le numéro MDVM-00063762-PP datée du 31 janvier 2019.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents à cet effet et dépenser jusqu'à un montant maximum de 3 500.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

67-02-2019 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE -
RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion avec l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2019 d'une somme de 150.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

68-02-2019 ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE GESTION DU LAC
MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES DE L'ANNÉE 2018 AINSI QUE
BUDGET ET AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le rapport final de gestion du lac Maskinongé et ses tributaires de l'année 2018 dont le conseil municipal a pris connaissance et autorise, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2019 :

- Une dépense n'excédant pas six mille sept cent dollars (6 700.00 \$) plus taxes applicables, pour l'entretien des bouées & réparations & divers matériaux;
- Une dépense d'environ huit cent dollars (800.00 \$) pour la conception et la fabrication d'un affichage aux débarcadères concernant le code de conduite;
- Une dépense d'environ mille deux cent dollars (1 200.00 \$) plus taxes applicables pour la conception et l'impression de dépliants;
- Une dépense d'environ deux mille trois cent dollars (2 300.00 \$) plus taxes applicables pour la papeterie nécessaire aux avis d'infractions NCR, de vignettes, etc.

Adoptée à l'unanimité.

69-02-2019

PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande et signer tous les documents à cet effet dans le cadre du programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs pour l'embauche d'un employé en horticulture pour l'été 2019.

Que la municipalité certifie qu'elle n'a pas reçu d'autres aides financières de la part du gouvernement fédéral pour soutenir le même poste.

Que la municipalité respectera les exigences en matière de rapports et d'évaluations de suivi.

Que la municipalité confirme que l'employé engagé aura entre 15 et 30 ans et retournera à l'école au terme de l'emploi.

Que la municipalité confirme que le poste présenté dans la demande est un nouveau poste.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

70-02-2019

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2019 - VOLET SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande et signer tous les documents à cet effet dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2018-2019 - Volet soutien à l'accompagnement pour un(e) animateur(trice) spécialisé(e) durant le camp de jour 2019.

Adoptée à l'unanimité.

71-02-2019

REVÊTEMENTS DE BOIS INC. - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le paiement de la facture numéro 3643 datée du 23 janvier 2019 de REVÊTEMENTS DE BOIS INC. pour du bois de grange teint dans le cadre du projet « Salle municipale - Nouvelle vocation » d'une somme de 2 432.50 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à soixante (60) pourcent par le PAC Rurales de la MRC de D'Autray et à quarante (40) pourcent par le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

72-02-2019

CONSTRUCTION JONATHAN RIOPEL INC. - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le paiement de la facture numéro 8 datée du 4 février 2019 de CONSTRUCTION JONATHAN RIOPEL INC. pour les rénovations dans la salle municipale dans le cadre du projet « Salle municipale - Nouvelle vocation » d'une somme de 10 302.63 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à soixante (60) pourcent par le PAC Rurales de la MRC de D'Autray et à quarante (40) pourcent par le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

73-02-2019

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Attendu que le Ministère des Transports a versé comme chaque année une compensation pour l'entretien du réseau routier local;

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 235 138.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité de Mandeville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité.

74-02-2019

CONCOURS DÉFI SANTÉ

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire la municipalité dans le cadre du concours Défi Santé.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

75-02-2019

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**